

Vivadour et Terres du Sud obtiennent l'autorisation de l'ADLC pour réaliser leur fusion

Vivadour et Terres du Sud ont obtenu le 15 janvier 2026 l'autorisation de l'Autorité de la concurrence pour leur projet de fusion. Cette décision de l'Autorité de la concurrence constitue une étape décisive dans la mise en œuvre de la coopérative unifiée. Vivadour et Terres du Sud s'en félicitent. Les deux coopératives saluent la réactivité et l'efficacité d'instruction du service des concentrations de l'Autorité de la concurrence dans le traitement d'un dossier complexe, réalisé dans des délais courts, tout en faisant preuve d'une réelle compréhension des enjeux propres aux coopératives agricoles.

Vivadour et Terres du Sud tiennent également à remercier Maître Emily Xueref- Poviac et RBB Economics qui les ont accompagnés tout au long de la réalisation de ce projet. Ce rapprochement a été approuvé à l'unanimité, le 19 décembre dernier, lors des assemblées générales respectives de Vivadour et de Terres du Sud, affirmant l'adhésion et la confiance des adhérents dans ce projet stratégique. Les mois qui viennent seront consacrés à la mise en place de la coopérative unifiée. La fusion effective des deux coopératives interviendra au plus tard le 30 juin 2026.

Cette décision favorable permet ainsi à Vivadour et Terres du Sud de construire une nouvelle coopérative au service de leurs adhérents et de leurs salariés pour valoriser ensemble tout le potentiel agricole, agroalimentaire et de distribution de terroirs unifiés. Rendez-vous d'ici le 30 juin prochain, pour l'annonce de la fusion effective et le dévoilement de l'identité de la nouvelle coopérative agricole.

*NB : à date, aucune demande d'interview sur le sujet ne peut être envisagée.
Une conférence de presse est prévue fin du 1^{er} semestre 2026.*

La future coopérative en chiffres :

- 9 000 agriculteurs adhérents
- 2 100 salariés
- 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires
- 1 territoire sur un axe central Sud-Ouest, de Limoges au pied des Pyrénées

- 1 coopérative multi-filières (volailles chair & ponte, palmipèdes gras, ruminants, semences grandes cultures & potagères, céréales & oléo-protéagineux, vin, fruits & légumes)
- Des marques à fortes identités régionales, notamment Gers & Périgord

À propos du groupe TERRES DU SUD

Le groupe coopératif Terres du Sud rayonne principalement en Lot-et-Garonne et Dordogne ainsi que ses départements limitrophes. Il réunit 6 000 agriculteurs adhérents, est structuré autour de 5 branches d'activités (Végétale, Fruits et légumes, Palmipèdes, Volailles et Distribution), emploie 1 485 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de 592 M€ (au 30/06/2025). www.groupe-terresdusud.fr

A propos du groupe VIVADOUR

Le groupe Coopératif Vivadour, avec un chiffre d'affaires de 558 M€ (au 30/06/2025), est un acteur de l'agriculture principalement implanté dans le Gers et les départements voisins. Il rassemble 4 800 agriculteurs dont 3 000 adhérents, et 612 collaborateurs autour de six pôles stratégiques : productions végétales, viti-vinicoles, semences potagères, productions animales et agroalimentaire, distribution spécialisée et transition agricole. www.vivadour.coop